



LES VACCINATIONS PENDANT LA GROSSESSE Département de la prévention

LES VACCINS SAUVENT LA VIE : en tant que future maman, je me fais donc vacciner. Pendant la grossesse, la future maman doit être vaccinée **contre la coqueluche et la grippe** (si la grossesse a lieu pendant la saison de la grippe, généralement entre octobre et janvier-février) ; ces deux vaccins doivent être répétés à chaque grossesse, ne présentent aucun danger pour la maman et le bébé, et sont proposés gratuitement par le Service national de santé.

Le **vaccin contre la coqueluche** est combiné au vaccin contre la diphtérie et le tétanos. Étant donné que la protection contre la coqueluche ne dure que quelques années, il est recommandé de se faire vacciner à chaque grossesse, même si l'on est vacciné ou si l'on a déjà souffert de la maladie. La coqueluche contractée par un nourrisson dans les premiers mois de sa vie peut être très grave, voire mortelle, et la source d'infection est souvent la mère. Il est recommandé aux futures mamans de se faire vacciner au troisième trimestre de la grossesse, entre 28 et 36 semaines, afin d'avoir le temps de produire suffisamment d'anticorps contre la coqueluche qu'elles transmettront à leur bébé à travers le placenta pour le protéger pendant les premiers mois de sa vie, jusqu'à ce qu'il puisse être lui-même vacciné.

Du fait des modifications du système immunitaire, du cœur et des poumons pendant la grossesse, la future maman est plus faible face à des maladies telles que la grippe, qui peut se manifester sous une forme plus grave, voire même nécessiter une hospitalisation. En outre, la grippe peut également avoir des effets néfastes sur le développement de l'enfant.

C'est pourquoi il est impératif que les femmes enceintes **se fassent vacciner contre la grippe** et qu'elles le fassent à chaque grossesse, car le vaccin contre la grippe change chaque année. Il faut également souligner que certaines maladies, comme la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle, si elles sont contractées pendant la grossesse, en particulier au cours des premières semaines, peuvent être dangereuses pour l'enfant à naître (et provoquer également de graves malformations) et, dans certains cas, pour la mère également.

Mais étant donné que les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle ne peuvent pas être administrés pendant la grossesse, il est important que la jeune maman, si elle n'a pas contracté ces maladies ou si elle n'a pas reçu l'ensemble des vaccins, se fasse vacciner après l'accouchement en prévision d'une nouvelle grossesse.

Tous ces vaccins sont proposés gratuitement par le service national de santé. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'Azienda USL Toscana Centro., ainsi que dans les centres de planning familial, les cliniques de vaccination, le bureau des relations publiques de l'Azienda USL Toscana Centro, et qu'auprès de votre médecin de famille. Il est possible de réserver les vaccins auprès du CUP.